

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 02983

Numéro SIREN : 303 215 123

Nom ou dénomination : GE HEALTHCARE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 19/10/2020 sous le numéro de dépôt 22873

GE HEALTHCARE SAS
Société par Actions Simplifiée
au capital de 3.668.230 euros
Siège Social : 22-24, avenue de l'Europe - 78140 Vélizy Villacoublay

303 215 123 RCS Versailles

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 21 SEPTEMBRE 2020

EXTRAIT

.../...

NEUVIEME DECISION

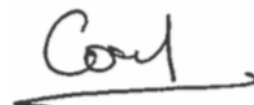
L'associé unique, constatant que les fonctions du Cabinet KPMG SA, Commissaire aux comptes titulaire, et du Cabinet KPMG Audit ID SAS, Commissaire aux comptes suppléant, arrivent à expiration, décide :

- De ne pas renouveler pour une nouvelle période de 6 exercices le mandat de Commissaire aux comptes titulaire du Cabinet KPMG SA et le mandat de Commissaire aux comptes suppléant du Cabinet KPMG Audit ID SAS ;
- De nommer en remplacement :
 - En qualité de Commissaire aux comptes titulaire, le Cabinet Deloitte & Associés, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 6, place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 572 028 041,
 - En qualité de Commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet BEAS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 6, place de la Pyramide – 92908 Paris La Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 315 172 445 ;

Et ce, pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

DIXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra de réaliser.



.../...